

LA PECHE EN EAU DOUCE

PRINCIPAUX SITES DE PECHE :

Lac de l'Avellan depuis la route du Malpey menant au Mont - Vinaigre



Le Reyran, en amont du barrage



Lac de l'Ecureuil dans son état actuel

Ancien barrage de Malpasset

Pont de l'autoroute A8



Retenue d'eau près du pont de l'Autoroute



Retenue d'eau du Gratadis



Sur le site Natura 2000 de l'Estérel, la pêche en eau douce est une activité associative de loisir.

L'exercice de cette activité relève des dispositions de la loi du 29 juin 1984 relative à la pêche en eau douce et la gestion des ressources piscicoles dont les dispositions sont intégrées au Code de l'Environnement.

En France, dans les eaux douces, les détenteurs du droit de pêche le cèdent généralement à l'une des 4 200 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) regroupées en 93 fédérations départementales qui coordonnent les actions des associations. Toutes ces actions visent non seulement à l'organisation de la pêche et à son développement, mais aussi à la protection du patrimoine piscicole et à la valorisation des milieux aquatiques (suivant des plans départementaux de protection et gestion). Dans cette organisation relativement complexe, le Conseil Supérieur de la Pêche joue un rôle d'expert en apportant un soutien technique aux fédérations et aux associations.

Ainsi, **dans le Var, la Fédération regroupe 26 AAPPMA qui représentent 10 200 adhérents.** Concernant le site de l'Estérel, c'est l'AAPPMA "**La Gaule de l'Estérel**" qui est chargée de la gestion piscicole. Elle est responsable (gestion et alevinage) du secteur Puget-sur-Argens, Fréjus et Saint-Raphaël et compte un effectif variant de **950 à 1 200 adhérents** selon les années.

Le site Natura 2000 de l'Estérel compte plusieurs sites de pêche très appréciés des pêcheurs en eau douce. Toutefois, après le fleuve Argens, c'est le **lac de l'Avellan (7.5 ha)**, situé à proximité du périmètre Natura 2000, dans la forêt communale de Fréjus, qui est le site le plus prisé et où l'association fait d'importants efforts de gestion.

ESPECES PECHEES :

Dans le Var, près de 40 espèces sont pêchées.

Sur le site de l'Estérel, les espèces les plus recherchées sont le brochet, le gardon, le black-bass, le sandre, la perche soleil, le chevesne, le goujon, le rotengle, la tanche ou encore le brème.

De plus, chaque année, en février et mars, l'association effectue 2 lâchers de truites arc-en-ciel au Gratadis mais les poissons sont très rapidement pêchés.

Enfin, il est à noter que l'association a essayé de réintroduire le goujon dans l'Agay (5 000 poissons relâchés dans le milieu récepteur) mais l'opération n'a pas marché.

La pêche à la ligne peut être réalisée depuis la berge ou dans le lit du cours d'eau.

PERIODES D'OUVERTURE ET DE PRATIQUE :

La carte de pêche et le paiement des taxes piscicoles donnent le droit de pêcher pendant les périodes autorisées par arrêté préfectoral, suivant le classement des cours d'eau et des plans d'eau **en 1ère catégorie** (cours d'eau rapides aux eaux fraîches, bien oxygénées, à forte prédominance de salmonidés (truites)) ou **en 2ème catégorie** (eaux moins fraîches, à prédominance de poissons blancs : Cyprinidés : gardons, rotengles, chevesnes, carpes et tanches... et Carnassiers : brochets, sandres, perches...)





Légende :

- 1^{ère} catégorie —
- 2^{ème} catégorie —
- Réseaux routiers — —

Secteur d'influence de la Gaule de l'Estérel
 © INTERCARTO et Fédération de pêche du Var

Le site Natura 2000 est concerné uniquement par des cours d'eau et plans d'eau de 2^e catégorie. La pêche y est ouverte toute l'année pour les poissons blancs et fait l'objet d'une fermeture spécifique pour les carnassiers (brochet, sandre...). Elle est totalement interdite pour l'anguille argentée et les écrevisses.

IMPACTS POSITIFS SUR LES MILIEUX :

- Lutte contre les espèces invasives animales et végétales
- Entretien des cours d'eau et veille écologique sur ces milieux

IMPACTS NEGATIFS SUR LES MILIEUX :

- Participe, au même titre que les autres activités de loisirs liées aux cours d'eau, aux nuisances liées au dérangement de la faune, dont les populations de Cistudes d'Europe, par l'action de piétinement des berges et la sur-fréquentation,
- Concourt également à la pollution liée à la fréquentation du massif (sac plastique, papier...).
- l'introduction mal adaptée d'espèces de poisson exogènes (perche soleil...) peut être une source de pollution génétique et de perturbation du fonctionnement de ces écosystèmes et de la faune sauvage associée. Toutefois, cet impact semble minime sur le site.



TENDANCE EVOLUTIVE :

L'association a vu ses effectifs diminuer pendant plusieurs années mais depuis deux à trois ans, ils se sont stabilisés. L'association est actuellement la 1^{ère} société de pêche du Var.

